

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent

Concours du printemps 2013

proposé par

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

et

Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

À SOULIGNER

Volets offerts :	projet de recherche, synthèse des connaissances, équipe en émergence
Durée :	variables selon les types de programme
Montant :	voir modalités dans le document
Lettre d'intention :	4 septembre 2013 à 16 h
Demande de financement :	4 décembre 2013 à 16 h

Fonds de recherche
Société et culture

Québec 

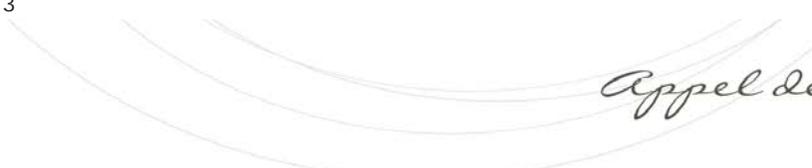
TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Besoins de recherche retenus pour le concours du printemps 2013	p. 4
Axe 1 Le développement de NOUVELLES connaissances sur les impacts des jeux de hasard et d'argent	P. 5
Axe 2 La prévention primaire et secondaire des jeux de hasard et d'argent	P. 5
Axe 3 Le traitement pour les joueurs aux prises avec des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent	P. 6
Axe 4 Les politiques publiques et l'offre de jeu	P. 6
Axe 5 Les outils et instruments de mesure en lien avec les jeux de hasard et d'argent	P. 6
Axe 6 Les fonctions et représentations sociales des jeux de hasard et d'argent au Québec	P. 6
Conditions du concours et de la subvention	p. 7
Volets offerts dans ce concours	p. 9
Définition des volets	p. 9
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 12
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	P. 14
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	P. 17
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 17
Renseignements	p. 18
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les volets « projet de recherche » et « synthèse des connaissances »	p. 19
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour le volet « équipe de recherche »	p. 20
Annexe 3 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 21

OBJECTIFS

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions qui s'inscrit dans le *Programme de recherche sur les Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* en répondant aux besoins de recherche établis pour le présent concours. Les objectifs de ce programme sont :

¹ Le masculin servant de genre épïcène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.



Appel de propositions

- d'accroître le nombre, la qualité et la pertinence des recherches réalisées sur les jeux de hasard et d'argent et les problématiques associées;
- d'inciter les chercheurs de tous les domaines à réaliser des recherches portant sur des thèmes jugés prioritaires pour le Québec en lien avec les impacts des jeux de hasard et d'argent, et à proposer des pistes de solution favorisant la décision et l'intervention;
- de susciter ou de consolider des alliances entre les chercheurs intéressés à se concerter pour la réalisation de projets de recherche sur cette thématique;
- de développer de nouveaux champs ou objets de recherche sur les jeux de hasard et d'argent et les problématiques associées;
- de mettre à la disposition des chercheurs des moyens pour leur permettre de concevoir et de mettre en place des stratégies de diffusion et de transfert des résultats de la recherche adaptées aux « publics » interpellés par les résultats de la recherche : communauté scientifique, milieux de l'intervention, instances chargées de l'élaboration de politiques, de programmes de prévention et de traitement.

CONTEXTE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), sollicite la communauté scientifique afin de soutenir le développement des connaissances nécessaires à la prise de décision gouvernementale dans le domaine des jeux de hasard et d'argent. Les orientations et le suivi des activités du programme de recherche et des priorités de ce concours sont établis par le MSSS avec la collaboration d'un Comité interministériel de la recherche sur les jeux de hasard et d'argent.

La présente édition du programme s'appuie non seulement sur les besoins exprimés par ces partenaires gouvernementaux, mais également sur les propositions issues de la communauté scientifique et du colloque international sur cette thématique tenu à Montréal en septembre 2009. Ce colloque visait notamment à faire un bilan de l'état de la recherche sur le sujet mais aussi à identifier les avenues de recherche à privilégier au cours des années à venir, sur la base des acquis de la recherche, de l'intervention ainsi que sur les besoins émergents. Globalement, les constats du Colloque et la multitude de questions qui y ont été soulevées illustrent le fait que plusieurs thématiques de recherche dans ce domaine en sont encore à l'état d'émergence. Ce programme s'appuie également sur les propositions issues du document de l'Association des Centres de Réadaptation en Dépendance du Québec (ACRDQ) : « Guide de bonnes pratiques et offre de services de base². »

De fait, afin de disposer de données adéquates, ce Guide réaffirme l'importance de l'alignement nécessaire des priorités de recherche avec les besoins les plus urgents à combler pour les décideurs et les intervenants du Québec, l'importance de cerner davantage les multiples facteurs liés à l'apparition et à la persistance des problèmes de jeu, de poursuivre la recherche sur les profils des joueurs ainsi que sur la comorbidité afin d'assurer la mise en place d'interventions appropriées. Il faut également travailler sur les démarches méthodologiques afin de s'assurer que les données à la base de toutes les interventions s'avèrent cohérentes, fiables et concordantes. Parallèlement, il s'avère important de poursuivre le questionnement sur les indicateurs permettant de juger des impacts du jeu et de faire l'évaluation des interventions afin d'en assurer l'adéquation et l'efficacité. Finalement, dans une perspective de prévention en santé publique il faut maintenir le questionnement sur des modèles d'encadrement afin d'assurer une offre et des

² ACRDQ : *Les services en jeu pathologique dans les centres de réadaptation en dépendance : guide des bonnes pratiques et offre de services de base*. Québec, 2009. (<http://www.acrdq.qc.ca/upload/doc/doc274.pdf>).

Appel de propositions

pratiques de jeux visant à prévenir les risques de conséquences négatives ou l'aggravation des problèmes liés à l'usage inapproprié des jeux de hasard et d'argent.

Les réflexions, préoccupations et conclusions issues du colloque et des travaux de l'ACRDO s'inscrivent en concordance avec les orientations du MSSS qui sont présentées entre autres dans son programme-services Dépendances - Offre de service 2007-2012, reconduite jusqu'en 2015. La clientèle du programme-services Dépendances est constituée des personnes qui présentent des comportements à risque, des problèmes d'abus ou des problèmes de dépendance concernant l'alcool, les drogues et les jeux de hasard et d'argent. Ce programme-services favorise l'émergence d'une vision cohérente et partagée des services pour réduire la prévalence et la gravité des problèmes de dépendance, dont le jeu pathologique.

Les groupes spécifiquement visés par cet appel de propositions sont : les joueurs à risque et leurs proches, les joueurs d'appareils de loterie vidéo (ALV) et de machines à sous, les personnes présentant des problématiques associées (dépression, anxiété, consommation de drogues, d'alcool, etc.), les utilisateurs de jeux de hasard et d'argent par Internet et de jeux en émergence (poker), les jeunes³, les personnes âgées et les communautés culturelles.

Les chercheurs intéressés à déposer une demande sont invités à consulter la liste⁴ des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre du programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent depuis 2002.

BESOINS DE RECHERCHE RETENUS POUR LE CONCOURS DU PRINTEMPS 2013

Une première synthèse générale qui se dégageait du colloque de septembre 2009 concluait à la nécessité de privilégier une approche multidimensionnelle dans la recherche et la prévention sur les jeux de hasard et d'argent et l'intervention auprès des joueurs à risque ou pathologiques. Cette approche multidimensionnelle, communément connue sous le nom d'approche écologique, reconnaît l'importance de décrire, d'expliquer et de prédire le phénomène du jeu à partir de facteurs individuels, de facteurs relationnels, de même que de facteurs de l'environnement physique, social et sociopolitique ainsi que des facteurs biologiques ou psychologiques. Elle suppose aussi d'aborder les modèles d'intervention en se basant sur les mêmes dimensions.

Étant donné la complexité des problèmes à l'étude, le programme reconnaît la nécessité de s'inscrire dans une perspective écologique tout en favorisant des approches méthodologiques *quantitatives et qualitatives*. Les projets de recherche peuvent donc se développer selon une des deux approches ou privilégier une intégration des deux. On reconnaît aussi l'importance de privilégier des schèmes transversaux et longitudinaux. Ces deux méthodologies complémentaires permettent de générer des connaissances spécifiques pertinentes pour l'avancement des connaissances sur la question.

Les besoins de recherche retenus pour le concours du printemps 2013 s'inscrivent dans l'esprit de cette réflexion et s'articulent autour de six axes⁵ et les candidats doivent préciser, dans le

³ Voir les résultats de *L'enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006*, publié par l'Institut de la statistique du Québec, (www.stat.gouv.qc.ca) rendu public le 22 novembre 2007 (http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac_Alcool2006.pdf).

⁴ Cette liste est disponible dans le site Web du FRQSC (<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php>). Elle est également disponible dans le site Web du MSSS – (<http://dependances.gouv.qc.ca/index.php?aid=35&PHPSESSID=63c01fdcc9ba1d09f062d7e389947543>) sous les rubriques : Problèmes sociaux / Jeu pathologique / Études et recherches.

⁵ En raison d'un moratoire au sein du gouvernement portant sur le développement de tout nouveau système d'information, les projets dont les objectifs porteraient sur le développement d'un tel système ne sont pas admissibles.



Appel de propositions

formulaire de lettre d'intention et de demande de financement, l'axe principal et le ou les sous-axes correspondants à leur proposition :

Axe 1 - Le développement de NOUVELLES connaissances sur les impacts des jeux de hasard et d'argent

- 1.1 Poursuivre les études sur les nouvelles formes de jeux et leur potentiel addictogène en mettant un accent particulier sur l'ensemble du domaine du jeu par Internet;
- 1.2 Documenter, définir et comprendre la cyberdépendance et son lien possible avec le jeu pathologique;
- 1.3 Décrire et comprendre les trajectoires ainsi que les processus d'initiation et de passage du jeu en ligne (gaming) aux jeux de hasard et d'argent sur Internet (gambling), notamment chez les jeunes;
- 1.4 Approfondir la compréhension des trajectoires des différentes dépendances (alcool, drogues, jeux), depuis des profils de consommation sans risque jusqu'à la dépendance avec comorbidité;
- 1.5 Poursuivre l'étude des déterminants (facteurs de protection et facteurs de risque) du jeu, en mettant l'accent sur les éléments peu documentés à ce jour dans la littérature;
- 1.6 Élaborer des modèles explicatifs ou prédictifs qui intègrent et clarifient le rôle des dimensions suivantes en lien avec l'adoption, l'aggravation et la problématisation des comportements de jeu, soit la dimension environnementale (physique) et la dimension géographique (ruralité-urbanité; composition démographique; défavorisation; disponibilité et accessibilité), les dimensions sociales, psychologiques et biologiques.

Axe 2 - La prévention primaire et secondaire des jeux de hasard et d'argent

- 2.1 Développer et évaluer des programmes de prévention secondaire⁶ pour contrer l'aggravation des problématiques liées aux jeux de hasard et d'argent;
- 2.2 Évaluer l'efficacité et l'efficience de programmes de prévention primaire⁷ et secondaire déjà développés;
- 2.3 À partir de la littérature existante, documenter et examiner les moyens les plus prometteurs de réduire les risques de conséquences négatives ou l'aggravation des problèmes liés à une pratique inappropriées des jeux de hasard et d'argent. **(Besoin réservé au volet « synthèse des connaissances »).**

⁶ La prévention secondaire: ensemble d'actes destinés à diminuer la prévalence d'une maladie, donc à réduire sa durée d'évolution. Intervient dans le dépistage de toutes les maladies et comprend le début des traitements de la maladie. (Organisation mondiale de la santé)

⁷ La prévention primaire: ensemble des actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie, donc à réduire l'apparition des nouveaux cas. En agissant en amont cette prévention empêche l'apparition des maladies, elle utilise l'éducation et l'information auprès de la population. Dans cette ligne de prévention, la prévention primale vise à assurer une bonne santé primale (santé pendant la période primale de l'individu, qui va de la conception jusqu'au premier anniversaire). (Organisation mondiale de la santé)

*Appel de propositions***Axe 3 - Le traitement pour les joueurs aux prises avec des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent**

- 3.1 Comprendre les implications neuropsychologiques des habitudes de jeux de hasard et d'argent chez les joueurs;
- 3.2 Explorer les méthodes et moyens permettant de mieux rejoindre les joueurs pathologiques et d'augmenter le taux de consultation et la persistance au traitement;
- 3.3 Évaluer les effets comparatifs croisés des programmes de traitement visant les dépendances (alcool ou drogue) et ceux visant la dépendance aux jeux de hasard et d'argent.

Axe 4 - Les politiques publiques et l'offre de jeu

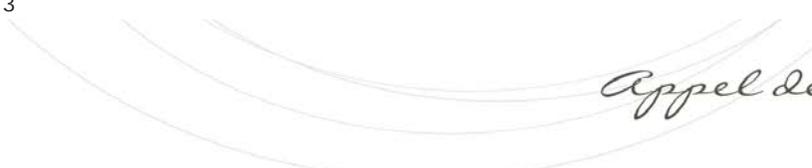
- 4.1 Développer des études sur l'éthique publique, la gouvernance et le rôle de l'État;
- 4.2 Analyser l'impact de l'offre des jeux en ligne par l'État ou de toute nouvelle offre de jeu;
- 4.3 Documenter, dans une perspective comparative, les politiques publiques et l'offre de jeu dans différentes juridictions (nationales et internationales);
- 4.4 Examiner les caractéristiques intrinsèques de chacun des types de jeux de hasard et d'argent, selon des notions de risque, de dangerosité et de pathologie, dans une perspective de santé et sécurité publique.

Axe 5 - Les outils et instruments de mesure en lien avec les jeux de hasard et d'argent

- 5.1 Développer et valider de nouveaux outils et instruments de mesure des habitudes de jeu des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, qui permettront de repérer les joueurs à risque, d'évaluer cliniquement le seuil de dépendance et éventuellement d'intervenir;
- 5.2 Valider, à des fins d'application par les milieux cliniques francophones et québécois, des outils et instruments de mesure existants dans d'autres langues ou d'autres contextes culturels ou pour des dépendances (alcool ou drogue) autres que les jeux de hasard et d'argent;
- 5.3 À partir de la littérature existante, répertorier et analyser les outils et instruments de mesure utilisés par les différents milieux d'intervention et les différentes clientèles en lien avec les jeux de hasard et d'argent afin de déterminer lesquels apparaissent les plus efficaces et appropriés. **(Besoin réservé au volet « synthèse des connaissances »)**;

Axe 6 - Les fonctions et représentations sociales des jeux de hasard et d'argent au Québec

- 6.1 Améliorer les connaissances quant aux fonctions sociales et aux rôles qu'occupent les jeux de hasard et d'argent, dans une perspective sociologique, anthropologique ou multidisciplinaire;
- 6.2 Documenter et examiner l'évolution de la perception des notions de risque, de dangerosité et de pathologies en lien avec les jeux de hasard et d'argent.



Appel de propositions

Au terme des financements accordés dans le cadre de ce programme, il est attendu, en plus des nouvelles connaissances produites, que des pistes d'action ou d'intervention soient proposées pour éclairer la prise de décision et l'appropriation des résultats par les milieux.

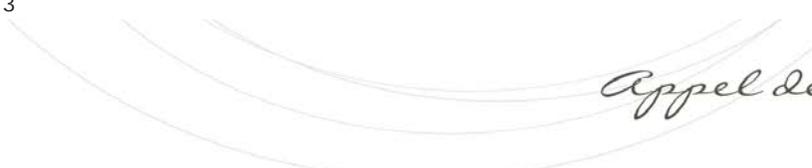
AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS DEVRONT FAIRE LA DÉMONSTRATION :

- que leur projet ou leur programmation concerne des dimensions non étudiées sur cette thématique;
- que leur projet ou leur programmation est en lien avec l'un ou plusieurs axes décrits ci-dessus – l'omission de faire ce lien dans la proposition peut avoir pour conséquence de rendre la proposition non pertinente;
- que leur projet ou leur programmation est orienté(e) vers des retombées ou des pistes de solution applicables pour les décideurs ou les intervenants, en lien avec l'objet de leur étude;
- que leur équipe est de nature multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle regroupe des personnes dont les expertises se situent dans deux disciplines ou plus, ou, si tel n'est pas le cas, que cela soit bien justifié;
- que leur projet ou programmation cible un ou plusieurs des groupes reconnus comme étant plus vulnérables;
- que la démarche de recherche s'inscrit dans une perspective comparative, canadienne et internationale (lorsque le projet ou la programmation s'y prête);
- qu'ils font preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention autour de la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse web suivante : http://www.fqjrc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions sous différents volets : projet de recherche, synthèse des connaissances et équipe en émergence.
- Le début de la période de subvention (début des projets) est établi au 1er avril 2014 et la date de fin est variable selon les volets.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les chercheurs devront utiliser le [Guide 1 :4 :20](#) prévu à cet effet.
- Le rapport final peut être rédigé en français ou en anglais. Toutefois, les résumés d'une page et de 4 pages doivent être rédigés en français **(NOUVEAU)**.
- Les montants prévus par volet sont précisés au tableau *Volets offerts dans ce concours* à la rubrique suivante.



Appel de propositions

- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet ou de la programmation de recherche.
- En conformité avec les [Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur responsable.
- **Dans le cadre de ce concours : un chercheur pourra agir comme responsable dans un maximum de deux demandes.**
- **Dans le cadre de ce concours : les chercheurs pourront agir à titre de membres réguliers (chercheur responsable ou co-chercheurs) pour un maximum de quatre demandes et ce, pour l'ensemble des volets.**
- Ce concours du programme *Actions concertées* s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsable de la demande (à l'exception du volet Équipe pour lequel les CE ne peuvent agir à titre de responsables).
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans son [programme Actions concertées](#).
- Les précisions entourant le respect de la propriété intellectuelle sont présentées à l'annexe 3 de cet appel de propositions.
- La liste des postes budgétaires est présentée aux annexes 1 et 2 de cet appel de propositions. Les demandeurs sont également invités à consulter le [Guide d'utilisation des subventions](#) pour une description des dépenses admissibles.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres, qui se déroulent en français, sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQSC. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le [Guide 1:4:20](#) que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport. Il est à noter que les résumés d'une page et de 4 pages doivent être rédigés en français.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec - Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le FRQSC aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette

Appel de propositions

condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et pour le rapport final.

- Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*⁸. Ces montants seront toutefois disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximums
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	165 000 \$
	Synthèse des connaissances	1 an	50 000 \$
Soutien d'infrastructure ** (financement relié à l'élaboration d'une programmation de recherche)	Équipe en émergence	2 ans	<u>Montant de base</u> : ⁹ 40 000 \$ /an <u>Montants optionnels</u> : Max : 15 000 \$/an

** Un **maximum** de 2 subventions pourra être accordé dans ce volet.

DÉFINITION DES VOLETS

Projet de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Synthèse des connaissances

Une synthèse des connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) sous l'un

⁸ http://www.frgsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

⁹ L'ensemble des informations précisant les particularités d'une équipe en émergence, la nature de l'aide financière et les critères d'admissibilité pour une équipe sont présentées dans le programme de Soutien aux équipes de recherche du FRQSC, disponible à l'adresse suivante:

http://www.frgsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=5

Appel de propositions

ou l'autre des axes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants.

Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme *Actions concertées*](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Équipe en émergence

Caractéristiques de l'équipe en émergence

Le financement d'émergence vise les chercheurs ayant initié des collaborations et qui souhaitent consolider une équipe de recherche autour d'une thématique fédératrice. Pour ce faire, l'équipe a établi un calendrier qui permettra, au terme de la subvention d'émergence (2 ans), de disposer d'une programmation scientifique planifiée pour quatre années. Les équipes souhaitant développer une programmation en collaboration avec des milieux de pratique en vue de constituer, à terme, une équipe en partenariat, confirment leurs liens avec les milieux de pratique au cours de la période d'émergence. Ainsi, le financement d'émergence donne à l'équipe les moyens de s'organiser et de mettre en œuvre des activités favorisant la consolidation d'une programmation scientifique. Il permet aussi le rehaussement des niveaux d'activité et de collaborations de l'équipe sur divers plans, par exemple la réalisation de publications, l'obtention de financements, l'organisation d'évènements, l'intégration des étudiants et de la relève en recherche et la consolidation de partenariats, le cas échéant.

À l'issue de la subvention d'émergence, l'équipe peut soumettre une demande de subvention dans le stade de développement « équipe en fonctionnement » et doit choisir une configuration précise correspondant à ses pratiques de recherche (universitaire ou partenariat).

L'obtention d'un financement d'équipe en émergence ne constitue toutefois pas une condition à une demande de financement d'équipe en fonctionnement.

Conditions minimales d'admissibilité de l'équipe en émergence

Au moment de déposer sa lettre d'intention, l'équipe en émergence doit faire état d'un minimum de **cinq collaborations distinctes** impliquant au moins **deux membres réguliers**. Ces collaborations doivent s'être déroulées au cours des cinq dernières années, soit **depuis le 1^{er} janvier 2008**. Chaque collaboration doit s'inscrire dans l'une des catégories de réalisations ci-listées et au moins **deux catégories doivent être représentées** parmi ces collaborations.

1. Publications, œuvres et performance¹⁰;
2. Subventions de recherche demandées ou obtenues¹¹;
3. Organisation ou co-organisation de colloques ou congrès;

¹⁰ Publications, œuvres et performances admissibles – 1) Article publié dans une revue avec comité de lecture ; 2) Article publié dans une revue sans comité de lecture ; 3) Chapitre de livre/contribution à un ouvrage collectif ; 4) Livre ou monographie ; 5) Publication dans des actes de colloque ; 6) Rapport de recherche ou avis produit pour le gouvernement ; 7) Texte de vulgarisation; 8) Œuvre; 9) Performance.

¹¹ Subventions de recherche demandées ou obtenues auprès d'organismes de financement de la recherche reconnus et dans le cadre de concours assortis d'une évaluation scientifique par les pairs. Les subventions provenant d'un établissement universitaire sont exclues.



Appel de propositions

4. Organisation d'activité de transfert ou de valorisation s'adressant à un public non académique;
5. Codirections d'étudiants de 2^e ou de 3^e cycle ou de stagiaires postdoctoraux.

L'équipe en émergence qui n'est pas en mesure de faire état de ces réalisations conjointes n'est pas admissible à ce concours.

Ainsi, le financement dans ce volet vise à appuyer l'élaboration d'une programmation scientifique visant à :

- soutenir l'effort concerté permettant l'approfondissement de thèmes de recherche et l'accroissement de la capacité de recherche en lien avec les besoins énoncés dans l'appel de propositions;
- maximiser les retombées théoriques et méthodologiques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée.

Composition d'une équipe

Membres réguliers :

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de **4 membres réguliers** (dont le chercheur principal) répondant à l'un des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CE, CHC, CHCT. **Le chercheur responsable répond obligatoirement au statut de CHU, CHUN, CRU ou CRUN.**

En sus du minimum de quatre chercheurs, des intervenants, des professionnels, des chercheurs ou des gestionnaires provenant des milieux de pratiques peuvent également être identifiés comme membres réguliers dans toutes équipes. Ces membres réguliers devront répondre à l'un des statuts suivants : chercheurs gouvernementaux (CHG), collaborateurs des milieux de pratique (COP), praticiens-chercheurs (PC) ou chercheurs affiliés (CHA).

Exception : le FROSC reconnaît par ailleurs qu'il existe des domaines où l'expertise est plus rare. Dans ce contexte, il sera possible de rendre admissibles des équipes composées de deux ou trois chercheurs universitaires ou de collègues identifiés comme membres réguliers à condition qu'il y ait une justification appropriée. Les équipes dans cette situation doivent communiquer avec le Fonds avant de déposer une lettre d'intention.

Membres collaborateurs :

En plus des membres réguliers, toute équipe peut s'adjoindre des membres collaborateurs répondant à l'un ou l'autre des statuts reconnus par le Fonds, soit, en plus des statuts mentionnés ci-haut, des chercheurs industriels (CHI), hors Québec (CHH), visiteurs (VIS), chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS) et des stagiaires de recherche postdoctorale (STP). Pour connaître les différentes catégories de membres d'une équipe et les définitions des différents statuts de chercheurs, consulter les annexes 1 et 2 du programme régulier de [Soutien aux équipes de recherche](#).

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.frgsc.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitæ* ». À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)¹²), également disponible dans le site Web du Fonds.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'<i>Action concertée</i> 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	5 points

¹² <https://ccv-cvc.ca/> Les Fonds de recherche du Québec utilisent la nouvelle version du CCV qui sera disponible à partir du 19 juin 2013 et seule cette version pourra être soumise par les candidats.

Appel de propositions

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	25 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	15 points

Équipe en émergence		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation de la programmation de l'équipe au présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la programmation par rapport à la thématique du présent appel de propositions • Pertinence de la programmation par rapport aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats des projets en lien avec la programmation de recherche 	5 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « [Mon dossier électronique et curriculum vitae](#) », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.frgsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Appel de propositions

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts) • Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une expertise particulière dans le domaine (10 pts) • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'<i>Action concertée</i> (10 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) 	25 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Appel de propositions

Équipe en émergence		
Critères	Indicateurs	Pondération
Programmation scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation de l'état des connaissances; pertinence de la thématique (10 pts) • Envergure de la thématique identifiée (10 pts) • Innovation dans le découpage pressenti de la thématique (10 pts) • Complémentarité des axes annoncés (10 pts) • Réalisme du calendrier et qualité des activités et des moyens de concertation mis en œuvre pour développer la programmation jusqu'à son plein déploiement à l'intérieur de 2 ans (10 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
Composition	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité, leadership et expérience du chercheur responsable (10 pts) • Expériences et réalisations des membres ; Complémentarité de leurs expertises ; Qualité de leurs collaborations (10 pts) 	20 points
Valeur ajoutée de la subvention demandée	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur ajoutée de la subvention demandée en regard <ol style="list-style-type: none"> a) des besoins de l'équipe (5 pts) b) des autres ressources (humaines, matérielles et financières) auxquelles elle a accès (5 pts) 	10 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Potentiels de retombées de la programmation au regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) • Pertinence des mécanismes envisagés de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (5 pts) • Pertinence du choix du (des) milieu(x) partenaire(s) et des modalités de collaboration prévues; niveau d'engagement attendu des milieux partenaires (5 pts) 	20 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹³ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse du Fonds Société et culture par courriel est prévue dans la semaine du **7 octobre 2013**.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 4 DECEMBRE 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **24 mars 2014**.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} avril 2014.

¹³ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FRQSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web de notre organisme à l'adresse suivante : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



Appel de propositions

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca (spécifier le nom du concours dans l'objet et le no. de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

L'adresse postale pour le dépôt des pièces à joindre qui ne peuvent être acheminées en format électronique :

Fonds de recherche du Québec - Société et culture

Programme *Actions concertées*

Concours : Jeux printemps 2013

140, Grande Allée Est, bureau 470

Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Marc Bélanger

Fonds de Recherche du Québec - Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Madeleine Joseph, technicienne en administration

Fonds de Recherche du Québec - Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184

Courriel : madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca

Appel de propositions

ANNEXE 1 - DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES VOILETS « PROJET DE RECHERCHE » (2 ou 3 ans) ET « SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES » (1 an)

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e année *	4 ^e et 5 ^e année	CHC**
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					

POUR INFORMATION SEULEMENT



Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

ANNEXE 2 - DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LE VOLET ÉQUIPE EN ÉMERGENCE

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	Montant de base	Financement optionnel			Par année *
		Équipement	CHC**	Équipe interrégionale	
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable de l'équipe)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Complément de bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Chercheurs invités					
- Conférenciers invités					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
TOTAL : Dépenses d'infrastructure prévues					

POUR INFORMATION SEULEMENT

■ Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

ANNEXE 3 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.